



Mise à jour 2024

Action : D	Pollution lumineuse
-------------------	----------------------------

Contexte et enjeux	<p>Les chauves-souris sont adaptées à l'environnement nocturne et souffrent d'une pollution lumineuse croissante qui influence leur comportement. La lumière modifie le comportement des insectes et les habitudes de chasse des chiroptères. Elle peut également constituer une barrière au déplacement de certaines espèces ou encore retarder sensiblement la sortie des colonies. Ces problématiques sont particulièrement présentes en Ile-de-France où la pollution lumineuse est très importante. Il apparaît indispensable de soutenir toute action permettant de réduire les éclairages à proximité des gîtes ou encore de développer un réseau de trame noire.</p>
Objectifs de l'action	<p>Diminuer la pollution lumineuse partout en Ile-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none">--> Définir de manière simple ce qu'est la pollution lumineuse.--> Partager le plus largement possible cette définition--> Diffuser les bonnes pratiques associées--> Développement d'outils (cartographie, partage de connaissances, aide à la décision...) <p>Définition :</p> <p>Du point de vue de l'écologie, la pollution lumineuse désigne la lumière artificielle au sens large. Une lumière artificielle même faible perturbe l'alternance jour/nuit et le cycle des saisons avec des conséquences très nombreuses sur les espèces et les écosystèmes.</p> <p>D'un point de vue social, la pollution lumineuse est constituée de la partie de la lumière émise qui est inutile pour répondre au besoin de l'utilisateur. Une pollution lumineuse est induite si l'un ou plusieurs parmi les cinq suivants est inadapté : l'intensité, la température de couleur, l'horaire, l'orientation et l'emplacement du flux lumineux.</p>
Axe de travail	Améliorer les connaissances, protéger et informer
Acquis PRA 2012-2016	-
Acquis première moitié du PRA 2018 - 2023	<p>Bilan 2021</p> <ul style="list-style-type: none">● Finalisation de la plaquette « Donnons des ailes à la nuit »● Mise en ligne de la boîte à outils : https://azimut230.fr/documentation/boite-a-outils-pollution-lumineuse/● Animation et intervention dans différents contextes :<ul style="list-style-type: none">○ Formation Trame noire de l'OFB○ Journée Trame noire organisée par l'ARB○ Soirée de sensibilisation pour la commune des Loges-en-Josas <p>Bilan 2022</p> <ul style="list-style-type: none">● Diffusion de 1500 plaquettes « Donnons des ailes à la nuit »● Lors de la concertation au titre du code de l'Environnement concernant la révision du SDRIF-E, l'association Renard a demandé la prise en compte d'une trame noire.● Webinaire « Réconcilions-nous avec la nuit » organisé par l'Institut Paris Région et les PNR d'Île de France● Conférence « pollution lumineuse » à Trilport par le CPIE des boucles de la marne <p>Bilan 2023 A rédiger</p>



Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Île-de-France – 2018-2026

Actions à envisager sur le territoire	<p>Accompagnement de la réalisation d'une cartographie régionale de la pollution lumineuse</p> <p>Intégrer la trame noire au prochain SRCE dont la révision est prévue en 2023</p> <p>Participer à l'élaboration du Plan régional santé environnement n°4 qui intègre un axe de travail sur la pollution lumineuse</p> <p>Réalisation d'une bande dessinée sur l'environnement nocturne par L'Institut Paris Region</p> <ul style="list-style-type: none">- Plantation de haies- Identification des colonies proches d'éclairages- Valorisation des données (site internet...) <p>Formation des agents de l'OFB - renforcement des contrôles (application de l'arrêté ministériel (2018)</p> <p>-Animation d'une communauté d'acteurs autour de la pollution lumineuse (inclusifs : équipementiers voiture, DRIR, bailleurs sociaux, représentants de commerçants etc.)</p> <ul style="list-style-type: none">- Porter à connaissance par commune : quelle Pollution Lumineuse dans ma commune ? Quels axes d'amélioration ? (en lien avec les PNR ?)- Sensibilisation- Se mettre en lien avec d'autres PRA/PNA (amphibiens, insectes ?) <p>Rédaction d'un cahier des charges pour élaborer ces guides dont la DRIEE donnera les lignes directrices.</p> <p>Favoriser la collaboration avec la DRAC pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans le cadre de l'éclairage des monuments historiques (bilan des éclairages actuels, favoriser des mesures d'éclairages favorables aux chauves-souris, ...).</p> <ul style="list-style-type: none">- Gestion et utilisation d'éclairage adapté aux chauves-souris ;- Développement de la trame noire à différentes échelles que ce soit au niveau d'une colonie de reproduction ou sur un territoire plus grand (départements, régions) ; <p>Limiter l'effet de fragmentation et rupture des routes de vols proches des colonies induit par les éclairages nocturnes</p>
Espèce prioritaire	Toutes les espèces
Espèces associées	Toutes les espèces
Indicateurs de suivi / réalisation	A rédiger
Pilote de l'action / Pilote associée	Institut Paris Région PR / CPIE des boucles de la Marne
Partenaires principaux / Partenaires potentiels	Pnr, ARB, Associations locales, OFB, GT pollution lumineuse, associations locales, OFB, GT pollution lumineuse
Lien avec les autres actions du PRA Chiroptères	<p>Action A : Mettre en place un observatoire régional des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces</p> <p>Action C : Prise en compte des chauves-souris dans les aménagements en Ile-de-France</p> <p>Action I : Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser.</p>
Exemples d'espèces hors chiroptères bénéficiant de l'action	<p>L'être humain</p> <p>L'ensemble des écosystèmes (nocturnes et diurnes, faune et flore)</p>



Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en Île-de-France – 2018-2026

Perspective à long terme	A rédiger
Actions prévues 2024-2027	<ul style="list-style-type: none">• 2024 : Réalisation d'une bande dessinée sur l'environnement nocturne par L'Institut Paris Region• 2024 : Accompagnement de la réalisation d'une cartographie régionale de la pollution lumineuse• 2023/2024 : Intégrer la trame noire au prochain SRCE dont la révision est censée débuter en 2023• 2023/2024 : Participer à l'élaboration du Plan régional santé environnement n°4 qui intègre un axe de travail sur la pollution lumineuse• 2024/2025 : Formation agents OFB• 2025/2027 : Porter à connaissance communal• 2024/2027 : Actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires (conférences, ateliers...)
Financement mobilisable	Le fonds vert via la Région IDF pour la cartographie régionale de la pollution lumineuse
Bénévolat valorisé	Actions de sensibilisation